

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
BILLETTERIE JUMPING
Version 6 – 1er février 2017**

Les conditions générales de ventes ci-après s'appliquent à la vente à l'unité, les pass et offres couplées et pour tous les modes de réservation (téléphone, courrier, fax, sur place ou par Internet) sauf cas particuliers mentionnés ci-après dans ces dites conditions. Congrès et Expositions de Bordeaux (dénommé par la suite CEB) charge la société Orange Application For Business par le biais du logiciel Flexible Ticket, des ventes Internet et de la gestion des données correspondantes.

Préalablement à toute transaction, le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte sans réserve dès lors qu'il clique sur le bouton « J'accepte les conditions générales de vente ». De plus, le client reconnaît par cette action avoir la capacité juridique ou qu'il dispose de l'autorisation de la personne habilitée pour la validation de cet engagement.

CEB attire l'attention de l'internaute sur l'importance de la prise de connaissance intégrale de ces conditions générales de vente.

Les titres d'accès proposés ci-après sont strictement personnels. Ils sont vendus dans la limite des disponibilités et valables du 2 au 5 février 2017 pour le Jumping International de Bordeaux selon les informations indiquées sur le billet.

1- IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE

Lors de la première commande et afin de personnaliser l'espace de chaque client, un e-mail et un mot de passe devront être renseignés lors du remplissage des coordonnées.

L'e-mail et le mot de passe seront demandés au client à chaque nouvelle connexion pour accéder à son espace personnel, « Mon Compte », accessible en partie haute dès la première page de l'interface de vente en ligne. Ils sont strictement personnels et confidentiels et le client est responsable de leur utilisation. En cas de perte ou d'oubli de l'identifiant et/ou mot de passe, un lien spécifique permet au client de se le faire renvoyer.

2- LES TARIFS

Les tarifs indiqués sur le billet sont en euros et toutes taxes comprises. Toutes les commandes sont payables en euros.

CEB se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois ces modifications seront sans effet sur les commandes ayant été préalablement payées.

Certaines offres exceptionnelles peuvent n'être accessibles que sur une durée limitée et/ou sur certains canaux de vente.

Pour le Jumping, les tarifs réduits s'appliquent pour les sessions A, B et C dans la catégorie 2 uniquement. Ils sont valables pour :

- Les groupes et CE à partir de 10 places minimum dans une même session par téléphone, par courrier ou en venant sur place (pré vente) dans les bureaux de CEB.
- Les cavaliers licenciés sur justificatif.
Le numéro de licencié devra être renseigné dans l'espace dédié aux coordonnées. Un numéro de licence pour chaque place au tarif réduit sera demandé pour toute commande en ligne et par téléphone.
Pour toute commande par courrier, la copie de la ou des licences doit être envoyée.
Sur place (en prévente) dans les bureaux de CEB, la présentation de la ou des licences suffit (sent) au moment de l'achat.

Les tarifs et conditions spécifiques liés aux tarifs sont disponibles sur le site officiel du Jumping www.jumping-bordeaux.com

Des frais de dossier d'un montant de 5€ TTC seront appliqués pour les ventes par courrier, téléphone et ventes sur place.

3- LES DISPONIBILITES ET LOCALISATION DES PLACES

Les réservations faites sur le site internet s'effectuent en temps réel. L'internaute choisit la ou les places souhaitée(s) dans les disponibilités restantes. Toutefois, pour des raisons techniques et/ou organisationnelles, CEB peut, exceptionnellement, être amené à modifier l'emplacement des places attribuées. Sur internet, la **localisation des places sur le plan est fournie à titre indicatif**. Le plan de tribune ne constitue en aucun cas un engagement contractuel de la part de CEB sur l'emplacement réel des places attribuées.

Pour les réservations par courrier, l'attribution de places précises dans les tribunes ne peut être garantie. Toutefois, CEB s'efforcera de respecter les desiderata dans la mesure du possible.

Pour les réservations par téléphone, CEB ne pourra être tenu responsable d'une éventuelle incompréhension entre l'opérateur et le client.

4- PAIEMENT

Pour les réservations par téléphone ou courrier, le règlement peut s'effectuer par carte bancaire (Visa et Eurocard/Mastercard), chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de CEB).

Pour les réservations sur place, le règlement peut s'effectuer par carte bancaire (Visa et Eurocard/Mastercard), chèque bancaire ou postal ou espèces.

Pour les réservations en ligne, seul le paiement par carte bancaire est autorisé. La liste des types de cartes bancaires acceptées est présentée avant d'accéder au paiement.

Tout paiement par carte bancaire est débité dès la validation finale de la commande.

Tout mode de paiement non prévu aux présentes conditions générales de vente sera refusé par CEB.

5- SECURISATION DES PAIEMENTS ET DONNEES PERSONNELLES

Le site internet fait l'objet d'un système de sécurisation.

Les informations et données nécessaires à la commande du billet sont conservées à des fins de sécurité. Les informations recueillies font également l'objet d'un traitement informatique à des fins commerciales pour des opérations ultérieures de CEB.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Congrès et Expositions de Bordeaux – Direction Juridique – [rue Jean Samazeuilh](http://rue-jean-samazeuilh.com) –

[CS20088 - 33070 BORDEAUX Cedex](#). Conformément à la réglementation en vigueur, le courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du demandeur, et préciser le nom prénom et l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse.

En fonction du choix exprimé sur le formulaire d'inscription (case à cocher), le client peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

6- CONFIRMATION ET VALIDATION DE LA COMMANDE EN LIGNE

La commande de billet sur internet n'est définitivement garantie qu'à l'apparition des billets électroniques dans l'espace « Mon compte », relatant la démarche à effectuer pour imprimer le ou les billet(s). Les systèmes d'enregistrement automatique de Orange sont considérés comme valant preuve de la nature, du contenu et de la date de la réservation. Toute réservation confirmée par le client en cliquant sur le bouton « valider » vaut engagement de réservation définitif et irrévocable du client.

Absence de droit de rétractation : « **Conformément à l'article L 221-28 12° du Code de la Consommation, les billets ne font pas l'objet d'un droit de rétractation** », sauf application de l'article 9.

7- OBTENTION DES BILLETS

- Ventes sur le site de réservation en ligne, courrier et téléphone.

Le client reçoit une confirmation de commande par billet commandé (= un e-mail par billet) à l'adresse e-mail indiquée dans le dossier client qu'il aura renseigné au préalable. Le billet électronique sera joint au courriel au format pdf.

- Ventes par courrier, téléphone

Les billets pourront être envoyés sous format électronique si le client mentionne une adresse e-mail.

- Pré ventes dans bureaux de CEB et la vente sur place

Les billets seront remis en main propre.

Pour les personnes n'ayant pas d'outil informatique ou les moyens d'imprimer leurs billets, ces derniers pourront être récupérés sur place à la billetterie du Jumping à partir du jour de l'ouverture de la manifestation. Un justificatif d'identité ainsi que la confirmation de commande seront demandés pour l'édition de ces billets.

Aucun envoi par courrier ne sera effectué.

8- CONDITIONS D'UTILISATION DU BILLET (ELECTRONIQUE OU FORMAT A4)

- Pour être valable, le billet électronique doit être imprimé dans sa totalité en mode portrait, sur une feuille A4 blanche, vierge recto verso et sans modification de la taille d'impression. A chaque place achetée correspond un billet. **Aucun autre support électronique (tablette, smartphone...) n'est accepté. Tout billet électronique partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne sera pas accepté et sera considéré comme non valable.**

- Ce billet permet l'accès d'une seule personne aux tribunes du Jumping International de Bordeaux entre le 2 au 5 février 2017 selon les indications mentionnées sur le billet. Il est scanné à l'entrée des tribunes et seule la première personne à présenter le billet sera admise.

- Chaque billet est muni d'un code à barres unique. Toutes reproductions du même billet est frauduleuse et inutile car le contrôle électronique du code à barres garantit l'unicité de passage à l'entrée de la manifestation.

- Le client doit précieusement conserver son billet. Aucune contestation ne pourra être formulée sur une reproduction illégale même faite à l'insu du client.

- Ce billet ne doit pas être acheté à un inconnu, faute de garantie de sa validité.
- Ce billet ne peut être revendu sous peine de poursuites (code pénal art. 446-1 et suivants et art. 225-12-8 et suivants).

A NOTER : L'organisateur n'est pas obligé de vérifier l'identité de la personne présentant le billet au contrôle, ni l'authenticité du billet. Pour cette raison, si le détenteur du billet se voit refuser l'accès à la manifestation, il ne pourra prétendre à aucun droit de remboursement du prix acquitté.

Pour toute réclamation en cas de problème rencontré par l'acheteur lors du processus d'achat (de la commande à l'impression) il appartiendra à celui-ci d'apporter la preuve de son acte d'achat. CEB se réserve le droit de donner ou non une suite à la demande exprimée. CEB décline également toute responsabilité en cas de négligence de l'acheteur, en cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse du billet.

La vente à la sauvette de biens et notamment de titres d'accès (billet d'entrée, invitation, badge...) dans les lieux publics est un délit pénal passible d'interpellation et d'arrestation par les forces de police. Les peines encourues vont de 3750 à 15000 € d'amende et de 6 mois à 1 an de prison, avec confiscation et destruction des produits et des moyens liés à l'infraction.

Sur la manifestation commerciale Jumping l'Expo : En application des articles L 224-59 et suivants du code de la consommation, les consommateurs ne bénéficient pas de délai de rétractation pour les achats effectués sur cette manifestation commerciale, sauf si le contrat de vente est accompagné d'une offre de crédit affecté (art. L 224-62 du code de la consommation) et ceux résultant d'une invitation personnelle à se rendre sur le stand pour venir y chercher un cadeau.

9- ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Si l'annulation intervient avant le 5 janvier 2017 inclus, le remboursement intégral des billets sera effectué.

L'annulation et la demande de remboursement doivent être faites par écrit à billetterie.jumping@bordeaux-expo.com ou par courrier à : Congrès et Expositions de Bordeaux SAS – billetterie Jumping – rue Jean Samazeuilh - CS 20088 - 33070 BORDEAUX CEDEX. Après cette date, plus aucun billet ne sera remboursé.

CEB s'engage à rembourser le client par crédit sur son compte bancaire ou dans un délai maximum de 40 jours.

10- DROIT APPLICABLE – LITIGE

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française. En cas de litige, le tribunal de commerce de Bordeaux est seul compétent.